DOI: 10.2436/15.1000.02.6

# Le projet TIR-FOR et la Carte Nationale des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques. Tunisie

**Fathi Béjaoui**[1]
Institut national du patrimoine, Tunisie

**Moez Achour**[2]
Institut national du patrimoine, Tunisie

**Résumé**

En 2017, l'Institut National du Patrimoine (Tunisie) a intégré la « *Tabula Imperii Romani* (TIR) et *Forma Orbis Romani* (FOR) » et adapté les données des sites archéologiques tunisiens publiées dans la Carte Nationale des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques (CNSAMH).

Il s'agit ici de présenter l'état d'avancement de l'équipe tunisienne dans ce projet ; de présenter le projet de la CNSAMH et finalement de le comparer avec le Projet TIR-FOR.

**Mots-clés:** Carte archéologique, sites archéologiques, Institut National du Patrimoine, Tunisie.

## The TIR-FOR project and the National Map of Archaeological Sites and Historical Monuments. Tunisia

**Abstract**

In 2017 the National Heritage Institute (Tunisia) integrated the *Tabula Imperii Romani* (TIR) and the *Forma Orbis Romani* (FOR) and adapted the data of Tunisian archaeological sites published in the National Map of Archaeological Sites and Historical Monuments (CNSAMH).

This is to present the state of progress of the Tunisian team in this project; to present the CNSAMH project and finally to compare it with the TIR-FOR project.

**Keywords:** Archaeological map, archaeological sites, National Heritage Institute of Tunisia.

---

1. Directeur de recherche. INP. E-mail : fathibejaoui@gmail.com
2. Conservateur en chef du patrimoine. INP. E-mail: mozlampe.achour@gmail.com

## 1. Le projet TIR-FOR et la Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques de la Tunisie

C'est en 2017 que l'Institut National du Patrimoine de la Tunisie (INP), sous la direction du professeur Faouzi Mahfoudh et sur proposition du professeur Abdelmajid Charfi, directeur général de l'Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts « Beit Al Hikma », et celle du professeur Josep Guitart i Duran, président de la Commission Internationale TIR-FOR, a intégré le projet de la carte de l'empire romain « *Tabula Imperii Romani - Forma Orbis Romani* ». Une équipe a été alors formée dont la tâche consistait à insérer les données des sites archéologiques tunisiens déjà publiées dans la Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques sous la direction du professeur Sadok Ben Baaziz, directeur de recherche à l'INP.

C'est à Barcelone, à l'Institut d'Estudis Catalans, que les membres de cette équipe ont été initiés à la manipulation de la base de données et de l'application accessible en open-source sur le net.

### 1.1. Pourquoi les données de la carte archéologique ? (Fig. 1)

Il s'agit en réalité d'une reprise totale des données fournies depuis la fin du XIXe siècle par les feuilles topographiques publiées alors par le ministère français de la Guerre, parfois accompagnées de brèves notices qui ne rendent aucunement la réalité du terrain et l'importance, ainsi que la densité des sites archéologiques. Par ailleurs, la couverture du territoire national était partielle[3].

Figure 1. Capture d'écran du site web de l'INP.

Ce n'est qu'au milieu des années 80 du siècle dernier qu'un ambitieux projet a été mis en place pour la réalisation d'un inventaire de l'ensemble du territoire le dénommé « Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques à l'échelle 1/50 000e. La réalisation a été confiée au ministère de la Culture de Tunisie, à celui de la Défense nationale et à l'Office de la topographie et de la cartographie tunisien, et ce, dans le cadre d'un projet de coopération entre la Tunisie et le Programme des Nations Unies pour le développement, le Pnud. Ce n'est qu'en 1992 qu'un décret présidentiel confia la réalisation de ce projet uniquement au ministère de la Culture, qui le confia à son tour à l'Institut national du patrimoine sous la direction de Sadok Ben Baaziz.

Ce décret précisait :

Article 1er – Il est institué une Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques en terre et en mer dans le but d'établir l'inventaire général des lieux et des édifices qui constituent une partie du patrimoine culturel national.

Article 2d – Pour le recensement des sites et des monuments, il sera procédé à l'établissement et à l'impression des documents suivants :

– Des cartes au 1/50 000e comportant la localisation des sites.

– Des plan au 1/2 000e comportant la localisation des monuments et des tissus urbains traditionnels. (Fig. 2)

– Un fichier comportant une description des sites et des monuments, une évaluation des superficies, une couverture photographique et, dans la mesure du possible, une enquête foncière préliminaire.

Quant aux objectifs de la Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques ils comprennent essentiellement trois points :

- L'élaboration d'un outil efficace pour mieux gérer le patrimoine et garantir sa protection et sa sauvegarde.

– L'élaboration d'un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire.

– Enfin, l'élaboration d'un outil constituant un premier palier de la recherche scientifique.

3. AAT, 1893.

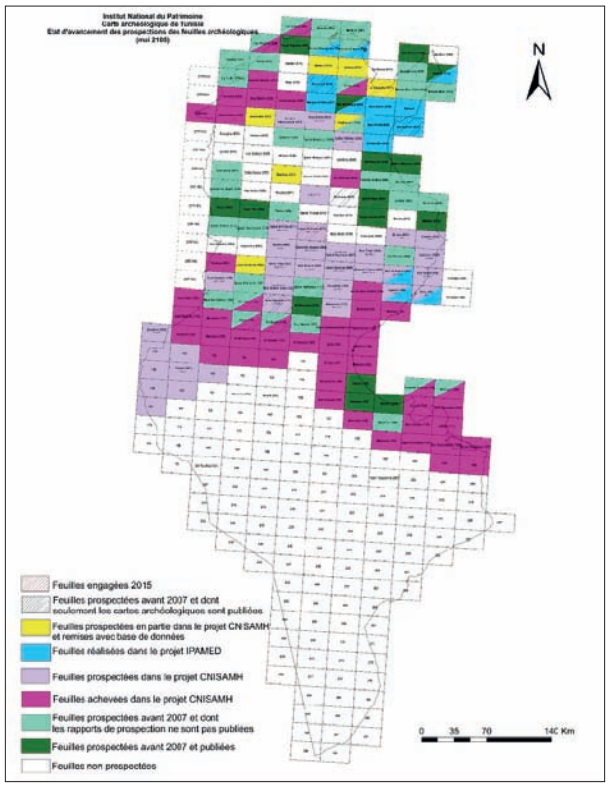


FIGURE 2. Carte de la Tunisie. État d'avancement de l'inventaire.

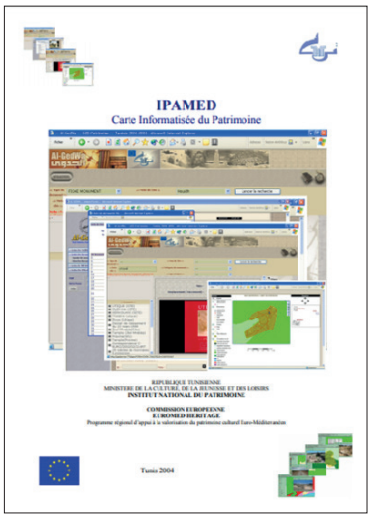


FIGURE 3. Couverture du manuel de PROCÉDURE Ipamed.

Mais devant les avancées technologiques, l'Institut national du patrimoine a décidé de recourir à l'outil informatique pour la poursuite de l'inventaire général à partir de 1999 grâce au projet européen de la Carte informatisée du patrimoine connu sous l'appellation d'Ipamed, et ce, dans le cadre d'Euromed Heritage. On a eu alors recours au Système d'information géographique (le SIG), à la télédétection, la topographie ou encore à la géologie, l'INP étant le coordonnateur. La formation d'une vingtaine de doctorants, chercheurs et techniciens de la rive sud de la Méditerranée a duré un peu plus de deux ans. Un manuel de procédure a été publié à la fin de la formation (fig. 3). Depuis, la couverture du territoire s'est faite à un rythme accéléré[4].

Ainsi, 32 feuilles ont été achevées dont 18 furent publiées dans des fascicules bilingues en arabe et en français pour la plupart (fig. 4). La feuille comprend des notices pour chaque site, toutes périodes confondues, des illustrations, des cartes et des plans qui accompagneront le texte.

À cela il faudrait ajouter une trentaine de cartes prospectées selon les anciennes normes, par ailleurs actuellement en cours de révision. Cette tâche incombe à divers profils d'intervenants : des conservateurs du patrimoine, des chercheurs, des universitaires…, qui, de par leur niveau élevé de connaissances historiques et archéologiques, sont de ce fait les garants de la fiabilité des données recueillies sur le terrain.

Ce sont les résultats de plusieurs années de travaux, parfois dans des conditions difficiles, mais compensées par le bonheur de la découverte que nous avons commencé à introduire dans ce grand projet de la TABULA IMPERII ROMANI.

Il fallait alors s'adapter à la base de données de la Tabula, mais en même temps suggérer des champs supplémentaires en rapport avec quelques spécificités constatées dans le patrimoine archéologiques tunisien, à l'exemple des pressoirs à huile qui sont une constante du paysage rural africain, ou encore les cuves baptismales dans les domaines agricoles ou les bourgs antiques, et éventuellement les témoignages matériels des monastères.

4. Debaghi-Bejaoui-Ghaki, 2005.

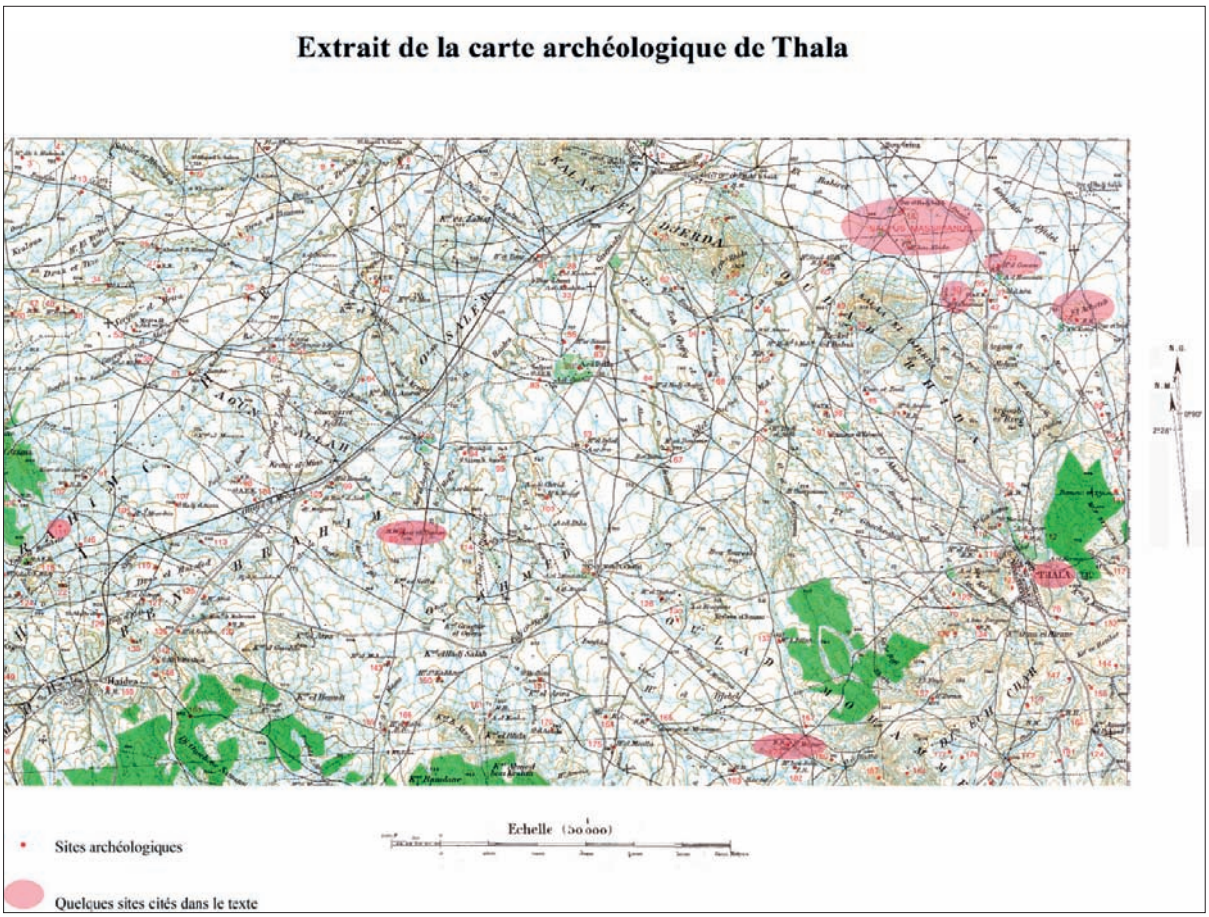


FIGURE 4. Exemple de carte. Thala avec les sites majeurs.

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION TUNISIENNE À LA TIR-FOR

L'équipe tunisienne a pu enregistrer et insérer 454 sites archéologiques dans la plateforme de la TIR-FOR (fig. 5).

Ces sites sont répartis sur trois feuilles suivant ainsi le découpage de la Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques.

À ce jour, trois feuilles ont été enregistrées, qui couvrent diverses régions du pays, avec en même temps une différente densité d'occupation du sol du moins durant l'Antiquité :

1. Au nord, celle de Bir Mchrega (fig. 6) en Proconsulaire, province depuis la réforme administrative de l'empereur Dioclétien, avec 350 fiches. C'est l'une des plus denses du territoire national où se trouvent plusieurs sites majeurs identifiés grâce aux vestiges de monuments, aux textes épigraphiques, mais aussi aux sources anciennes à l'exemple de la ville d'Uthina connue pour son amphithéâtre (fig. 7), son capitole et surtout ses mosaïques… Parmi les autres cités reconnues, on citera Suturnica, Agellum Zarathensem, Pagus Mercurialis, Pagus Fortunalis, Thibulli, Saltus Massipianus, Municipium Aurlium Commodum, Sidi Youssef…[5].

2. La deuxième est la feuille de Thala (fig. 8), située au centre-ouest tunisien (la Byzacène occidentale), avec ses 200 sites repérés dont la grande cité de Thala[6], l'une des plus anciennes de la région et célèbre pour son rôle au cours des guerres entre les Numides et les armées romaines ; 108 sites archéologiques ont été enregistrés dans la TIR-FOR.

5. Maurin, 2003.
6. Ben Baaziz, 2005.

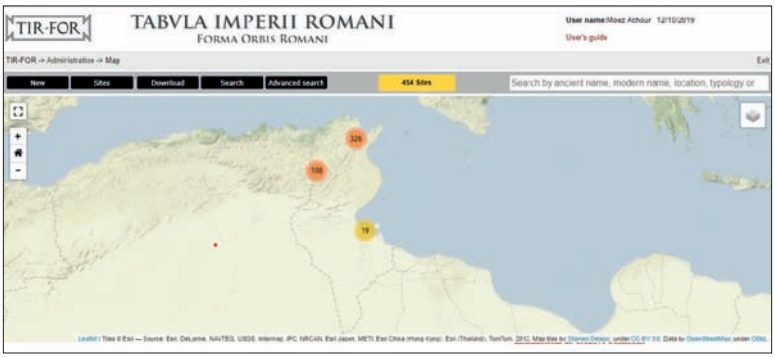


FIGURE 5. Répartition des sites enregistrés sur la plateforme de la TIR-FOR.

FIGURE 6. Couverture du fascicule consacré à la feuille de Bir Mcherga.

FIGURE 7. Vue de l'amphithéâtre d'Uthina.

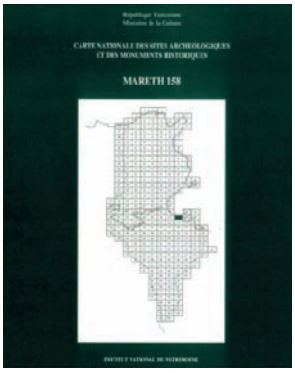


FIGURE 9. Couverture du fascicule consacré à la feuille de Mareth.

3. Enfin, la troisième feuille est celle de Mareth[7] en Tripolitaine, au sud du pays, où la densité, de par sa position géographique, est bien moindre (fig. 9) ; 19 sites archéologiques ont été répertoriés dans la TIR-FOR.

## 3. Conclusion

Pour conclure, il est à rappeler que l'Institut national du patrimoine s'est engagé à intégrer les données des sites archéologiques romains (publiés) qui se trouvent dans son territoire dans l'application TIR-FOR et que l'équipe tunisienne sera renforcée très bientôt afin de pouvoir parvenir à cet objectif dans les plus brefs délais.

7. Mrabet, 2000.

## Bibliographie

AAT, 1893 : BABELON, E. ; CAGNAT, R. ; REINACH, S. (1893). Atlas Archéologique de la Tunisie. Paris.

BEN BAAZIZ S. (2005). Thala (067), Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques. INP. Tunis.

DEBAGHI, A. ; BEJAOUI, F ; GHAKI, M. (2005). Ipamed : Carte informatisée du patrimoine. INP. Tunis.

MAURIN, L. (2003). Carte Nationale des sites archéologiques et des monuments historiques. BIR MCHERGA 028.

MRABET, A. (2000). Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques. Mareth 158.